

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 07 juin 2011
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 07 juin 2011 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS: MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. Mmes FABRE. GARCIA. MM. ROSELL B. ROSELL S. SOLA. VINCENT.

ABSENTS : Mme CHENAULT donne procuration à Mr ABEL
MM. ARTAUD. ESPEUT. FAYOS.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle GARCIA

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2011 :

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Eau et Assainissement. Présentation des rapports Eau Potable et Assainissement par le Délégué - Exercice 2010 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été demandé au Délégué de la Commune, en l'occurrence la Lyonnaise des Eaux, de venir présenter ce point.

La parole est donnée à Mademoiselle Emmanuelle Garaud et Monsieur Jean-Michel Coll représentant la Lyonnaise des Eaux. Ces derniers apportent des précisions sur les rapports Eau Potable et Assainissement - Exercice 2010 - avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

Tout d'abord, ils présentent le rapport annuel de l'Eau Potable.

Ils rappellent le début et la fin du contrat de délégation soit du 01 juillet 2008 au 30 juin 2016.

Données patrimoniales production :

Les réservoirs sont au nombre de 2. Les échelles des réservoirs de Pyrénées 2000 et des Verts Sapins sont en mauvais état et ne possèdent pas de crinolines.

Données patrimoniales réseau :

Renouvellement et travaux réalisés en 2010 :

. 6 branchements ont été renouvelés. Réparation de nuit d'une fuite sur branchement Avenue du Serrat de l'Ours.

. 2 réducteurs de pression renouvelés.

Mise en place d'un réducteur et d'un comptage Avenue de Cerdagne.

Suppression d'un vieux réseau Grand Rue.

Indicateurs de fonctionnement des réseaux :

17 fuites sur canalisations
20 kms de réseau inspectés
58 fuites sur branchements
67 compteurs renouvelés
Age moyen du parc compteurs : 9,5 ans
5 branchements créés
3 compteurs posés
Dégrevements : 13 demandes - 9 573 m3 dégrevés soit 27 614€

Suivi de la qualité sanitaire :

Nombre de prélèvements : 5 contrôles sanitaires et 5 auto surveillance
Taux de conformité : 100 %

Orientations pour l'avenir :

Réseau :

- ✓ Abandonner la canalisation en amont de l'Impasse Prat del Bosc (en domaine privé Avenue de la Coume) et raccorder les 4 branchements sur la canalisation en domaine public.
- ✓ Renouvellement de la canalisation Rues de Myosotis et des Eglantiers car problème de pression dû à la réduction de son diamètre.
- ✓ Renouveler la canalisation Avenue de la Coume car nombre croissant d'interventions.
- ✓ Renouveler les canalisations des rues : de la Coste, du Vent d'Espagne, de la Poste et du Pont des Dames.

Monsieur le Maire précise que le remplacement de la canalisation de la rue de la Poste est prévu pour le mois de septembre 2011 et financé à 100% par la Commune (pas de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau car rendement trop élevé).

Branchement :

- ✓ Plomb : remplacement des 5 branchements avant le 25 décembre 2013.
- ✓ Renforcer le branchement qui alimente la station d'épuration.

Tarifs :

Au 01 janvier 2010 :

. Total Eau :	244.01
. Dont Tva :	12.72
. Total Assainissement :	243.16
. Dont Tva :	12.68

Total TTC de la facture 120 m3 : 487.17€

Puis, ils présentent le rapport annuel de l'Assainissement.

Ils rappellent le début et la fin du contrat de délégation soit du 01 juillet 2008 au 30 juin 2016.

Données patrimoniales épuration :

Installations : 1 station d'épuration
Destination des boues : Sydetom

Capacité nominale : 12 500EH

Renouvellement réalisé en 2010 : Renouvellement du collecteur du dessableur de la station d'épuration.

Données patrimoniales réseau :

Renouvellement et travaux réalisés en 2010 :
Renouvellement de deux regards sous l'ancienne décharge.

Indicateurs de fonctionnement des réseaux :

51 interventions urgentes sur réseau
16 interventions urgents sur branchements
5 réparations sur réseau
4 réparations sur branchements
7 170 ml curés
5 branchements créés

Bilan analytique :

24 bilans qualité réalisés
100% de conformité

Orientations pour l'avenir :

Réseau :

- ✓ Rendre accessible aux engins de curage :
 - Le collecteur en contre bas de la rue du Vent d'Espagne vers la Rue des Prats.
 - Le collecteur en contre bas de la Rue du Pla.
 - Le collecteur partant du Ticou vers le village.

Station d'épuration :

- ✓ Réhabiliter rapidement une partie de la toiture de la station
- ✓ Régler le problème de ventilation à l'intérieur de la station.

Monsieur le Maire précise que deux courriers ont été adressés à la Société DEGREMONT qui sont restés sans réponse à ce jour.

Au vu des explications formulées par le Délégué, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur lesdits rapports qui viennent de lui être présentés.

L'Assemblée - à l'unanimité - accepte ces rapports.

2. Marché Public. Refonte du site web Office de Tourisme de Bolquère/Pyrénées 2000 :

Madame Françoise MARTIN, Adjointe au Maire et Présidente de l'Office de Tourisme, prend la parole pour présenter ce point.

Celle-ci fait part à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la refonte du site web Office de Tourisme de Bolquère/Pyrénées 2000.

Le site internet actuel étant obsolète, la Commune souhaite le faire évoluer pour une meilleure visibilité des offres de tourisme et de loisirs en intégrant de manière plus explicite la communication du Termanal des Loisirs.

Le coût prévisionnel est estimé à 18 400€HT.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : www.lindependant-legales.com)
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis s'est effectuée par voie papier.

Dossiers retirés :

20 Sociétés ont demandé le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Attraptemps, Novactive, OSP, Infotour, Inovagora, Cadran solaire, Mikii, Raccourci, Kaliop, Effervescence, Mr Ascencio, Webisimo, Acclame, Editic Sud, Olivier Piétri, Talentueux, Square Partners, Com 6, Mago, Synapse Entreprises.

La Société Acclame - Monsieur Antoine Bocquier - a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier deux fois :

- Le 06 mai 2011 à 00 h 47
- Le 16 mai 2011 à 15 h 54

Trois Sociétés ont demandé le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement : Faire Savoir, Emmaluc, Ciit.

Deux Sociétés ont demandé le dossier de consultation par mail : CH 1 Monsieur David Morand et Contact LWS.

Date limite de réception des offres : vendredi 20 mai 2011 à 12 heures 00 au plus tard.

Dossiers déposés :

Quatre sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Attraptemps - Perpignan
- ✓ Emmaluc - Perpignan
- ✓ Raccourci - La Rochelle
- ✓ Square Partners - Perpignan

Le lundi 06 juin 2011 à 9 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire,
- Madame Françoise Martin, Présidente de l'Office de Tourisme,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- Madame Sabine Battaglino, Directrice de l'Office de Tourisme,
- Monsieur Michel Clar, Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 29 avril 2011.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures de chaque Société :

- ✓ **Société Attraptemps** : Les formulaires DC4 et DC5 fournis par la Société ne sont plus d'actualité. Le formulaire NOTIF2 correspondant à l'état annuel des certificats reçus et qui est utilisé par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public pour justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, n'est pas fourni. En revanche, la Société a fourni l'ancien formulaire (DC7).
L'attestation du Cabinet Allianz Assurances pour les contrats (bris machines, Actif PRO) n'est pas à jour, si la Société est retenue, lui demander l'attestation actualisée.
- ✓ **Société Emmaluc** : Le dossier de candidature conforme aux justificatifs demandés.
- ✓ **Société Raccourci** : L'attestation d'assurance fournie ne précise pas la date de fin de contrat. Si la Société est retenue, lui demander l'attestation faisant ressortir la date de fin de contrat.
- ✓ **Société Square Partners** : Les formulaires DC4 et DC5 fournis par la Société ne sont plus d'actualité. Le formulaire NOTIF2 correspondant à l'état annuel des certificats reçus et qui est utilisé par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public pour justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, n'est pas fourni. Si la Société est retenue, elle devra fournir ce dernier.

Malgré le caractère incomplet de certains dossiers, Monsieur le Maire a considéré tous les dossiers recevables.

S'agissant des offres, Monsieur le Maire a confié au Maître d'œuvre, l'analyse technique et financière des offres.

Il est ressorti l'analyse suivante : (rapport du maître d'œuvre joint).

Après analyse détaillée, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

1) Valeur technique (modularité,évolutivité, maîtrise du CMS, syndication) :	25%
2) Création et graphisme :	35%
3) Prix des prestations (base et maintenance) :	20%
4) Références dans le domaine du tourisme institutionnel :	20%

Il est ressorti le classement suivant : (tableau joint).

Au vu de ce classement, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société Emmaluc et il a décidé d'attribuer le marché à la Société Emmaluc.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus et de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les actes afférents au marché.

Vote : Unanimité.

3. **Personnel.** Ouverture de postes :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe contractuel en renfort à l'école de Bolquère à raison de 30/35^{ème} du 1er Septembre 2011 au 29 juin 2012.

De plus, il indique qu'il est nécessaire de créer un poste «d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe contractuel» en renfort aux Services Administratifs à temps complet pour un an à compter du 03 juillet 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la création de ces deux postes.

Vote : Unanimité.

4. **Urbanisme.** Demande de cession de terrain :

Compte tenu du manque d'éléments, Monsieur le Maire propose de revoir ce point lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

5. **Education.** Mobilisation FCPE «de l'ambition pour l'Ecole» - Pétition :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur le Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (FCPE) nous a informé qu'il a été mis en place une pétition nationale informatique afin que l'Education redevienne une priorité pour l'Etat.

Il indique que dans le cas où la Commune serait d'accord, la FCPE demande de bien vouloir la signer et de présenter le texte de leur pétition au Conseil Municipal pour y être votée comme motion.

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la pétition de la FCPE.

Les rapports internationaux soulignent l'incapacité du système éducatif français à combler les inégalités sociales et scolaires mais, cette année encore, le budget 2011 supprime 16 000 postes dans l'Education Nationale.

L'éducation doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, l'objectif prioritaire de l'Etat.

Or, les moyens humains alloués démontrent que c'est désormais aux conditions d'apprentissage des élèves que s'attaque le gouvernement en augmentant le nombre d'élèves par classe. Et qu'il a complètement renoncé à attribuer des moyens supplémentaires aux écoles et établissements qui cumulent les difficultés, en ZEP ou ailleurs.

**NOUS EXIGEONS l'arrêt de la politique
de démantèlement de l'Ecole publique !**

Le service public d'éducation de proximité doit être accessible à toutes les familles, partout sur le territoire.

- ∞ Le nombre d'élèves dans les classes doit permettre une prise en charge personnalisée de chacun.
- ∞ Les collègues doivent disposer des moyens nécessaires pour scolariser les 40 000 nouveaux élèves de sixième de la rentrée prochaine !
- ∞ L'accès à l'Ecole maternelle doit être un droit pour tout enfant dont la famille le demande, dès l'âge de deux ans !
- ∞ L'Education Nationale doit assurer la continuité du service public et remplacer les enseignants absents dès la première heure !
- ∞ Les RASED doivent être développés pour aider l'ensemble des élèves qui en ont besoin !
- ∞ La scolarisation des enfants handicapés doit être effective, avec des personnels d'accompagnement qualifiés et formés lorsque c'est nécessaire.
- ∞ La formation des enseignants à la pédagogie et à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent doit être rétablie.

Nous voulons une Ecole Publique, laïque et républicaine, une Ecole dans laquelle les élèves pourront vivre et apprendre, sans discrimination d'aucune sorte.

Nous voulons une Ecole portée par un projet éducatif ambitieux pour l'enfance et la jeunesse, accompagnant les élèves dans un processus de formation tout au long de la vie et s'appuyant sur une formation initiale solide.

Nous voulons une Ecole bienveillante envers ses élèves et leurs parents, respectueuse de ses personnels et exigeante sur les valeurs de la République.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la signature et sur le vote de la pétition comme motion.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour la signature et le vote de la pétition du FCPE.

6. Association des Maires et Adjointes des PO. Création d'un Syndicat Intercommunal des langues Catalane et Occitane :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que ce point a été présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril dernier. Il avait été décidé qu'avant toute décision, la Commission Ecole devait examiner les projets de statuts de ce Syndicat et de reporter ce point lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Lors de la séance susvisée, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'il avait été destinataire d'un courrier de Monsieur Guy Ilary, Président de l'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales par lequel il indique le souhait de voir les Communes se doter d'un outil capable de promouvoir et de développer la richesse culturelle que constituent les langues Catalane et Occitane dans le département.

De plus, lors du dernier congrès départemental de l'Association qui s'est tenu à Villeneuve de la Raho le 16 octobre dernier, François Manent, au nom de la Commission des Affaires Culturelles de l'Association a annoncé sa création pour 2011.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis BRUNET, Adjoint au Maire et membre de la Commission Ecole.

Celui-ci indique qu'après examen, il donne un avis favorable.

Monsieur le Maire réitère la demande afin que soit approuvée la création du Syndicat Intercommunal des langues Catalane et Occitane et de se prononcer en faveur de l'adhésion de la Commune à ce futur Syndicat.

De plus, il convient de désigner, au scrutin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au Comité Syndical.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal - à l'unanimité - approuve la création du Syndicat Intercommunal des langues Catalane et Occitane ainsi que l'adhésion de la Commune à ce futur Syndicat.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé au vote des délégués à main levée.

A obtenu :	Monsieur Jean-Louis BRUNET	12 (douze) voix,
A obtenu :	Madame Véronique CHENAULT	12 (douze) voix.

Sont désignés membres de la Commune au Comité Syndical Intercommunal des langues Catalane et Occitane :

Titulaire :	Monsieur Jean-Louis BRUNET
Suppléant :	Madame Véronique CHENAULT.

QUESTIONS DIVERSES

7. **ERDF.** Convention Présence Pyrénées Orientales entre ERDF et la Commune de Bolquère : correspondant tempête :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires et des Adjointes des Pyrénées Orientales et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) ont formalisé leur partenariat par la signature d'une convention lors du Salon des Maires.

ERDF souhaite que ce partenariat soit personnalisé pour chacune des Communes du département.

A cet effet, une convention dénommée Présence Pyrénées Orientales a été rédigée à l'attention de chaque Commune.

Par cette convention, l'Entreprise responsable, ERDF, souhaite développer avec la Commune les relations et les engagements dans les domaines de la proximité, sociétal, de la qualité des travaux et de l'efficacité lors d'évènements particuliers.

ERDF souhaite renforcer sa contribution à un développement durable concerté des territoires par l'exercice d'un service public de l'électricité modernisé qui demeure leur ambition.

La présence territoriale et l'implication locale d'ERDF permettent à leurs équipes de mieux appréhender nos attentes et de travailler avec les collectivités sur l'amélioration des services ERDF.

L'écoute des Communes est prioritaire pour ERDF afin de mieux satisfaire nos attentes et maintenir dans les équipes d'ERDF un esprit d'initiative à notre service et au service des clients.

Aussi, ERDF veut faire de cette convention le point de départ d'une coopération dynamique basée sur l'innovation, l'amélioration et l'extension des services rendus.

De plus, les réflexions apportées par ERDF ont abouti à la préconisation de la désignation d'un interlocuteur spécifique : le «correspondant tempête» qui sera un vecteur d'information et de communication.

Au vu de toutes ces données, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'adopter la Convention Présence Pyrénées Orientales entre la Commune de Bolquère et ERDF et désigner un «correspondant tempête».

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - adopte la Convention Présence Pyrénées Orientales entre la Commune de Bolquère et ERDF et désigne Monsieur Jacky Coll comme «correspondant tempête».

8. Environnement. Mountain Riders :

Monsieur Serge ROSSELL, Conseiller Municipal, prend la parole pour présenter ce point.

Ce dernier fait part à l'Assemblée qu'il semble opportun que la Commune s'engage dans une politique de Développement Durable.

Pour ce faire, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne travaille en partenariat avec l'ADEME et Mountain Riders depuis fin 2006 la mise en œuvre de la Charte Nationale en faveur du Développement Durable en station de montagne.

Cette Charte s'adresse à toutes les stations de montagne adhérentes à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

Elle comprend 130 engagements précis, répartis en 8 plans d'action :

- Aménagement durable
- Habitat respectueux
- Espaces naturels préservés
- Eco consommation d'eau et d'énergie
- Transports optimisés
- Tourisme responsable
- Sensibilisation à l'environnement
- Fonctionnement transparent.

De plus, le comité local de suivi et d'application de la Charte est constitué de manière équilibrée entre les acteurs sociaux, économiques et environnementaux : Elus, Hébergeurs, Commerçants, Agriculteurs, Exploitants de remontées mécaniques, Associations locales, Parc....

L'application de cette Charte se traduit par la volonté des maires des stations de montagne d'apporter des réponses aux évolutions climatiques afin de pérenniser les économies locales et de garantir un tourisme durable.

De plus, il est important d'avoir un référent local afin de coordonner l'application de la Charte.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne qui permettra la mise en place d'actions concrètes en partenariat avec la Mairie, l'Office de Tourisme et Altiservice.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - approuve l'adhésion à la Charte des stations et nomme Monsieur Serge ROSSELL comme référent local.

SEANCE LEVEE A 22 HEURES 30

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Véronique CHENAULT Conseillère Municipale Procuration à J.P. ABEL
Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Claude FAYOS Conseiller Municipal	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Daniel SOLA Conseiller Municipal	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal	Serge ROSSELL Conseiller Municipal
Laurence FABRE Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

